

DEPARTEMENT

DE LA COMMUNE DE VELLERON

VAUCLUSE

Séance du 04 janvier 2016

**Nombre de Membres**

Afférents au Conseil Municipal	En exercice pris part	Qui ont à la Déli bération
23	23	22

23

23

22

Date de la convocation :

28/12/2015

Date d'affichage :

28/12/2015

MCG/ N° 03

L'an deux mille seize et le 4 janvier à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur PONCE Michel

Secrétaire de séance : Madame ERRERA Caroline

**Présents :** PONCE Michel, LANTIN Gérard, NORMAND Marie, BANACHE Guy, LAUNAY Eliane, GIMET Robert, GHIBAUDO Françoise, PAVAN Guillaume, CERUTTI André, CASTIGLIONE-SAURY Aline, THUY Bernard, ERRERA Caroline, AGNEL Paulette, SENET Bernard, LAUGIER Gilles, ARMENGOL Philippe, DUCKIT Serge.

**Absents :** VLASIC Marianne

**Procurations :** RICHARD Louis donne procuration à BANACHE Guy,  
PIANA-BONNAURE Pascale donne procuration à GHIBAUDO Françoise,  
PILOSEL Sandý donne procuration à NORMAND Marie,  
FOUSSAT Marine donne procuration à PONCE Michel,  
CERUTTI Jérémy donne procuration à CERUTTI André

**Subvention exceptionnelle accordée à deux classes de l'école de Velleron pour la sortie « classe de neige » ».**

Monsieur le Maire :

- Présente le courrier qui lui a été transmis par deux enseignants de l'école de Velleron sous couvert de Madame la Directrice.
- Ce courrier présente le plan de financement pour la sortie qui se déroulera du 11 au 15 janvier 2016.
- La demande qui est faite à la municipalité porte sur 2.000 Euros,
- Monsieur le Maire propose que soit allouée la somme de 1.000 Euros pour la sortie Classe de Neige et propose que le montant restant de 1.000 Euros soit attribué aux autres classes à se répartir entre elles.

Monsieur le Maire demande aux membres présents de se prononcer.

2016-003

Entendu le rapport du Maire et

Après en avoir délibéré:

La délibération est adoptée à l'unanimité.



Le Budget Primitif 2016 prendra en compte cette subvention de 1.000 € pour la classe de neige et la subvention de 1.000 € à répartir entre toutes les classes

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé avec Nous tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire

Après le dépôt en Préfecture le :  
et publication ou notification le :

Pour copie conforme, le 05 janvier 2016

Le Maire  
  
  
Michel PONCEL  
84740

2016-003